

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 12 avril 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

NOR : MENH2408652A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 12 avril 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 136.

En outre, 22 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

A défaut de candidats qualifiés inscrits sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions d'adjoint administratif, les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidats qualifiés pour exercer les fonctions d'adjoint administratif, ou en cas de refus d'un candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21 du même code.

Enfin, 19 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

#### ANNEXE

#### RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

##### Répartition des postes offerts (session 2024)

Académies	Recrutements sans concours	Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Amiens	10	2	1
Besançon	4	-	-
Bordeaux	22	3	3
Grenoble	23	4	4
Guadeloupe	2	-	1
Lille	-	-	2
Limoges	9	2	1
Lyon	6	1	1
Montpellier	5	1	2
Orléans-Tours	13	2	1
Poitiers	9	2	1

Académies	Recrutements sans concours	Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Reims	9	2	1
Rennes	12	1	-
Strasbourg	7	1	1
Toulouse	5	1	-
Total	136	22	19